

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR 2019 - (N° 2400)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 33

présenté par
M. Paluszkiewicz

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.